

## AVIS DE CONSULTATION RESTREINTE

### N° DNCMP/35/T/2025-2026 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR ABRITANT UNE UNITE DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE EN COMMUNE GITEGA

Date d'invitation : 14/11/2025

Date d'ouverture des offres : 04/12/2025

#### Objet de l'Appel d'Offres

Le Burundi connaît depuis un certain temps des catastrophes naturelles liées aux changements climatiques dont la sécheresse, la grêle, les pluies diluviennes. Au cours des dernières années, le pays a demandé une assistance alimentaire internationale pour venir en aide aux populations sinistrées. Mais, cette assistance arrive souvent avec un grand retard. Pour résoudre ce problème, le Gouvernement du Burundi a mis en place un stock stratégique de sécurité alimentaire dont l'objectif est la facilité de l'intervention rapide en cas de famine et la stabilisation des prix des denrées alimentaires.

Le Ministère des Ressources Minières , Energétiques , Industrie, Commerce et du Tourisme via la Direction Générale de l'Agence Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire (ANAGESSA) lance un dossier de consultation Restreinte pour **LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR DESTINE A L' UNITE DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE EN COMMUNE GITEGA** en vue d'assurer la transformation des produits agricoles collectés notamment le maïs et autres par voie de **CONSULTATION RESTREINTE**.

#### I. Source de financement :

Le marché est financé par le budget général de l'Etat, exercice 2025-2026 du Le Ministère des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie, du commerce et du Tourisme.

#### II. Condition de participation

La participation au marché de ces travaux est ouvert aux cinq (5) entreprises suivantes:

**ECOFMA, SODU, ECOMET, ET A.TPLANNER**

#### III. Allotissement

Le présent offre est constitué d'un seul lot : des travaux de construction d'un hangar qui va abriter unité de transformation alimentaire en commune Gitega

#### IV. Consultation et acquisition de dossier de consultation

Les soumissionnaires invités peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner le Dossier de consultation à la Direction Générale de l'ANAGESSA ; Tél : 68 033916

#### V. Dépôt des offres

Les offres doivent être déposées au Bureau de l'Agence Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire sis en commune et province de Gitega, au quartier Bwoga I, no 23 en face de l'école Nouvel Horizon à Gitega au plus tard le 04/12/2025 à 09 heures 30minites ; heures locales.

#### VI. Ouverture des offres

Les offres seront ouvertes par le Président de la commission désignée à cette fin en présence des représentants des soumissionnaires si ceux-ci le souhaitent et d'un observateur de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics « DNCMP », le 04/12/2025 à 10 heures locales au bureau de l'Agence Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire sis en commune et province de Gitega, au quartier Bwoga I, n° 23 en face de l'école Nouvel Horizon à Gitega.

## VII. Délai d'exécution

Le délai de construction est de Trois (03) mois calendaires comptés à partir de la réception de la lettre de commande ou ordre de service. Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant une période de nonante jours(90) calendaires.

1.L'ANAGESSA Invite, par le présent Avis de consultation, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, **pour la réalisation des travaux de construction d'un Hangar qui abrite une unité de transformation en commune Gitega**

2. Le Gouvernement du Burundi a octroyé un financement au Ministère pour la réalisation des travaux de construction des hangars.

### Spécification du marché

Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales établies au Burundi.

Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul lot.

L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **trois (3) mois calendrier**.

### Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Les soumissionnaires invités peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner le Dossier de consultation à la Direction Générale de l'ANAGESSA ; Tél : 68 033916

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

**Monsieur le Directeur General de l'ANAGESSA** ou Personne Responsable des Marchés Publics,

### Visite du site

Une visite des sites sera organisée le 27/11/2025 à partir de 10h00, et sera guidée par les ingénieurs de la Commission.

### Présentation de l'offre

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de 10% du montant du Marche en francs burundais. Le chèque certifié n'est pas accepté

Les offres doivent être soumises à l'ANAGESSA

L'offre doit être signée, paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

### Validité des offres.

Les offres sont valables pendant une période de **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

### Date limite de dépôt des offres.

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 27/11/2025 à 9heures 30min.**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

### Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires présent ou de leurs représentants qui le souhaitent et les membres de la commission d'ouverture le 27/11/2025 à 10h00min. Le procès-verbal

✍

d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP y compris les observateurs mentionnés ci-dessus.

### **Critères de qualification des soumissionnaires.**

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

#### **16.1. Au niveau administratif :**

1. La Caution de soumission suivant le modèle du DAO trois cent quatre- vingt six millions cent sente six mille six cent six soit(386 178 606 BIF) ;
2. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché, trois cent vingt et un millions huit cent quinze mille cinq cent cinq soit(321 815 505 BIF) ;
4. Les Statuts du soumissionnaire (personne morale) ;
5. L'Attestation de non redevabilité délivrée par le service des impôts (OBR) ;
6. Le certificat d'Immatriculation fiscale (NIF) ;
7. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en original en cours de validité
8. Registre de commerce (copie) ;
9. Attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Commerce valide;
10. Adresse Fixe et Connue ;
11. Habilitation au signataire de l'offre à engager le soumissionnaire.

#### **16.2. Au niveau technique :**

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception provisoire ou définitif). Le plan de charge des marchés en cours ;

#### **16.3. Au niveau financier :**

L'offre financier contient :

La preuve que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une ligne de crédit de 20% du marche francs burundais.

**Fait à Gitega, le.../.../2025**  
**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE**  
**DE GESTION DU STOCK DE SECURITE ALIMENTAIRE**  
**(ANAGESSA)**

Olivier BITEGIMANA

